Règlement du plateau sportif

UTILISATION DU FILET

Le filet est dans la caisse verte. Pour l'utiliser et vous le procurer, vous devez signaler votre identité auprès de :

- la mairie, pendant les heures de permanences des secrétaires
- le commerce, aux heures d'ouverture
- Rémy VILDEY, 5 rue de Feugères (06 49 97 94 17)
- Jean-Pierre DELAUNEY, 3 Village Mary (06 85 05 95 24)
- Local technique pendant les heures de présence des agents communaux.

Le filet doit être remis après son usage dans la caisse verte. Remettre le cadenas et rapporter sa clé immédiatement.

USAGE

Les joueurs doivent utiliser des ballons appropriés.

Priorités

- Les écoles et les nouvelles activités périscolaires
- les associations de gymnastique et l'ASC sont prioritaires à leurs heures de séances

Cet équipement sportif est le vôtre - Respectez le

Le Conseil Municipal de Saint-Martin d'Aubigny Délibération du 14 septembre 2016